

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Haut Plateau du Creux du Van: mises à l'enquête publique complémentaires

Les cantons de Neuchâtel et de Vaud mettent à l'enquête publique complémentaire des ajustements au plan d'affectation cantonal (PAC) et à la décision de classement (DC) du Haut Plateau du Creux du Van. Cette action fait suite à la mise à l'enquête menée en 2017, qui avait suscité des oppositions. Les autorités cantonales ont pris en compte certaines des remarques émises afin d'optimiser le projet.

La mise à l'enquête du Plan d'affectation cantonal (PAC) et de la Décision de classement (DC) du Haut Plateau du Creux du Van, menée entre novembre et décembre 2017, avait suscité des réactions émanant d'associations, d'autorités communales et de particuliers. Ces oppositions ont donné lieu à de nombreux échanges avec plusieurs acteurs concernés. Cette démarche a permis d'apporter des ajustements permettant de renforcer la cohérence du dispositif de protection initial.

Ajustements proposés

Les principales adaptations portent sur la question de l'escalade et sur les réseaux de loisirs estivaux et hivernaux : Pour ce qui est de l'escalade, il a été décidé de maintenir ouvertes trois voies, hors de la période de nidification des oiseaux.

En matière de randonnée pédestre, un sentier balisable a été ajouté afin de permettre aux visiteurs de faire une boucle depuis la métairie du Soliat, ce qui permet d'alléger la pression que subit la végétation entre le mur et la falaise.

Pour les itinéraires hivernaux, un tracé déjà utilisé aujourd'hui a été intégré dans les tracés autorisés afin d'offrir aux visiteurs une vue complète sur le paysage environnant.

Mesures de restauration et de sauvegarde initiées

Les autorités des deux cantons sont convaincues que ces ajustements faciliteront l'acceptation des projets tout en respectant ce site à très haute valeur naturelle et paysagère. Les deux cantons n'entendent cependant pas attendre l'entrée en vigueur du PAC et de la DC pour prendre dès maintenant des mesures de restauration et de sauvegarde du site. Ainsi, avec l'accord du propriétaire concerné, l'entretien du mur du Creux du Van va se poursuivre tant sur Vaud que sur Neuchâtel. Soutenues, sur le principe, par les opposants, des mesures tests de restauration de la végétation et de sensibilisation du public seront aussi mises en œuvre cet automne déjà, sans interrompre le sentier de la falaise.

Vaud et Neuchâtel souhaitent toujours que les règles prévues dans le PAC et la DC puissent entrer en vigueur et être appliquées dans les meilleurs délais afin de préserver la remarquable biodiversité du site et de garantir l'attractivité du Creux du Van sur le long terme.

Mises à l'enquête complémentaires et informations

Les mises à l'enquête complémentaires du PAC et de la DC sont ouvertes du vendredi 5 octobre au lundi 5 novembre. Afin de répondre aux éventuelles questions, des collaboratrices et collaborateurs du service neuchâtelois de la faune, des forêts et de la nature se tiendront à disposition des personnes intéressées le 8 octobre de 17h00 à 20h00 à Couvet, rue du premier Mars 11. Pour le Canton de Vaud, le personnel de la Direction générale de l'environnement sera à disposition le 9 octobre de 17h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Provence.

- Consultation des documents en lien sur www.vd.ch/consultations

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 5 octobre 2018

RENSEIGNEMENTS

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État,

[021 316 45 14](tel:0213164514)

Canton de Neuchâtel, Laurent Favre, chef du Département du développement territorial et de l'environnement,

[032 889 67 00](tel:0328896700)